

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis tenue à huis clos le 10 mars 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Mathieu Gagné	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Claude Gagnon, directeur général adjoint. Sont également présents M. Cédric Bélanger, responsable à la formation et des services techniques de la MRC et M. Natan Hazel, Ing. jr. au service de génie municipal.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance, tenue à huis clos dû aux restrictions entourant la pandémie du coronavirus (COVID-19), ouverte.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de la COVID-19, leurs familles et leurs proches.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-03-042

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Règlement de contrôle intérimaire relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable
 - 5.1 Avis de motion
 - 5.2 Dépôt projet de règlement
6. Demandes de dons et commandites
7. Demande d'aide pour la production du nouveau plan d'intervention en infrastructure routière local (PIIRL)
8. Signature entente délégation gestion sable et gravier
9. Rapport de la commission d'aménagement

C. ADMINISTRATION

10. Rapports d'activités annuelles en incendie
 - 10.1 Rapports 2016 à 2019
 - 10.2 Rapport 2020
11. Politique de communication
12. Suivi des travaux de révision de la Politique culturelle
13. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
14. Poste d'agent d'attractivité et de promotion territoriale

D. DIVERS

- a) Règlement sur les nuisances
- b) Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)
- c) Développement local
- d) SUMI

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. Fonds Régions et Ruralité
 - 15.1 Volet 2- Initiatives régionales
 - 15.1.1 Demande d'appui financier de la Fondation de la santé de La Mitis
 - 15.2 Volet 3- Soutien à la vitalisation
 - 15.2.1 Acceptation du devis par le MAMH
16. Complexe hydroélectrique La Mitis

F. HYGIÈNE DU MILIEU

17. Suivi

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 10 février 2021

3.1 Adoption

C.M. 21-03-043

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Maurice Chrétien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 10 février 2021.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Règlement de contrôle intérimaire relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable

5.1 Avis de motion

C.M. 21-03-044

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Georges Deschênes qu'il sera adopté le règlement de contrôle intérimaire RÈG340-2021 relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable à une séance ultérieure. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

5.2 Dépôt projet de règlement RÈG340-2021

C.M. 21-03-045

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le règlement numéro RÈG222-2007 décrétant un schéma d'aménagement et de développement révisé et que celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a amorcé un processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a émis une décision au dossier 412 212 relativement à une demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) déposée par la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE cette décision comprend un volet « sous-secteurs à demande recevable » qui permettrait l'ajout d'habitations dans des secteurs principalement à vocation de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire actuellement en vigueur ne comporte pas l'ensemble des îlots déstructurés ni les sous-secteurs à demande recevable;

CONSIDÉRANT QUE des projets de construction sont anticipés et que le schéma d'aménagement et de développement n'a pas été ajusté en corrélation avec la délimitation de quelques-uns ces secteurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été régulièrement donné séance tenante.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Mitis

adopte le projet de règlement numéro RÉG340-2021 relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable.

6. Demande de dons et commandites

C.M. 21-03-046

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà accordé un montant de 500.00 \$ à la Fondation santé de La Mitis en janvier 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous et de faire parvenir un chèque de 1500.00 \$ supplémentaire, pour un total de 2000.00 \$ en 2021:

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Fondation santé de La Mitis	Campagne de levée de fonds	Entre 500 \$ et 3000 \$	1500 \$

7. Demande d'aide pour la production du nouveau plan d'intervention en infrastructure routière local (PIIRL)

M. Natan Hazel présente les modalités d'application 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports.

L'objectif visé par le Programme d'aide à la voirie locale est d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local dont elles ont la responsabilité.

8. Signature entente délégation gestion sable et gravier

C.M. 21-03-047

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis assume la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état depuis 2010 en vertu d'ententes de délégation de gestion convenues avec le MERN;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente prendra fin le 31 mars 2021 ou avant par la signature d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à la MRC d'accroître son autonomie pour le développement et la mise en valeur de son territoire tout en facilitant l'accès aux services pour le bénéfice des citoyens.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Mathieu Gagné et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Mitis accepte toutes les clauses qui sont prévues à l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État déposée par le MERN;

QU'il autorise le préfet à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

9. Rapport de la commission d'aménagement

M. Jean-François Fortin fait le suivi concernant les travaux de la commission d'aménagement, dont il est le président.

C. ADMINISTRATION

10. Rapports d'activités annuelles en incendie

10.1 Rapports 2016 à 2019

Dépôts des rapports d'activités annuelles en incendie de la MRC pour les années 2016 à 2019 inclusivement. Le vote est demandé pour l'adoption :

MUNICIPALITÉ	POUR	CONTRE
GRAND-MÉTIS	X	
LA RÉDEMPTION	X	
LES HAUTEURS	X	
MÉTIS-SUR-MER	X	
MONT-JOLI		X
PADOUE	X	
PRICE	X	
SAINTE-ANGELE	X	
SAINTE-FLAVIE	X	
SAINTE-JEANNE	X	
SAINTE-LUCE	X	
SAINT-CHARLES	X	
SAINT-DONAT	X	
SAINT-GABRIEL	X	
SAINT-JOSEPH	X	
SAINT-OCTAVE	X	

C.M. 21-03-048

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Maurice Chrétien et résolu à la majorité d'adopter les rapports d'activités annuelles en incendie de la MRC de La Mitis pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 tels que présentés.

10.2 Rapport 2020

C.M. 21-03-049

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités annuelles en incendie de la MRC de La Mitis pour 2020 tel que présenté.

11. Politique de communication

C.M. 21-03-050

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de communication 2021 de la MRC telle que présentée séance tenante.

12. Suivi des travaux de révision de la Politique culturelle

Présentation de l'état d'avancement des procédures pour la révision de la Politique culturelle de la MRC.

13. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

C.M. 21-03-051

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie date de 2007 et se doit d'être révisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce accepterait de faire une entente avec la MRC de La Mitis afin de libérer son préventionniste, M. Vincent Dubé, pour réaliser la révision dudit schéma;

CONSIDÉRANT QUE M. Dubé a travaillé à la réalisation du premier schéma de couverture de risques de la MRC et possède les qualifications pour réaliser ce travail.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC débute le plus rapidement possible la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **QUE** la MRC accepte de faire une entente avec la municipalité de Sainte-Luce pour la réalisation de la révision dudit schéma;
- **QUE** les frais reliés à la réalisation du schéma soient pris à même le budget de fonctionnement du département incendie.

14. Poste d'agent d'attractivité et de promotion territoriale

Considérant le rôle et les tâches qui seront attitrées à cette ressource, les élus demandent d'avoir davantage de détails avant de prendre une décision. Ce point est donc remis à une séance ultérieure.

D. DIVERS

a) Règlement sur les nuisances publiques

Information et discussion concernant la modification du règlement sur les nuisances publiques, ayant pour but d'assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration

de la qualité de vie des citoyens et devant être adopté par chacune des municipalités. Il est entendu qu'un modèle de règlement sera transmis aux directeurs généraux pour adoption à leur prochaine séance de conseil local.

b) Demande d'enveloppe additionnelle dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

C.M. 21-03-052

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence pour les PME dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une première enveloppe totale de 819 091.00 \$ a été mise à la disposition des entreprises de la MRC pour leur apporter une aide d'urgence, notamment lors de décret de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE plus de 87 % de cette enveloppe est déjà utilisée reflétant ainsi un solde disponible à l'investissement de 104 391.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC totalise à ce jour des demandes d'aide financière formelles reçues pour un montant de 156 800\$ reflétant ainsi un manque à gagner effectif avant analyse et décision de 56 409 \$;

CONDIDÉRANT QUE trois (3) autres entreprises ont signifié leur intention de soumettre une demande (en préparation) dans le Volet AERAM pour un montant préliminaire total estimé à 32 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Économie nous a informés des possibilités d'obtenir une enveloppe additionnelle pour combler les manques à gagner et les besoins estimés au 30 juin 2021, et ce, en lui signifiant une demande d'ici le 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT le manque à gagner actuel ainsi que les besoins minimaux justifiés pour un total de 88 409.00 \$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M, Martin Soucy, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- D'adresser une demande d'enveloppe supplémentaire au Ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux PME pour couvrir les besoins réels et estimés des entreprises au 30 juin 2021 pour un montant minimal de 88 409.00 \$;
- D'autoriser le préfet, M. Bruno Paradis, à signer tout document afférant à cette entente.

c) Développement local

M. Bruno Paradis informe les élus qu'une procédure sera mise en place concernant les demandes en développement régional.

d) SUMI

Les élus demandent des détails sur la nature des interventions en milieu isolé afin de décider de la meilleure localisation pour ces équipements spécifiques. Ce point sera rediscuté à une séance ultérieure.

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. Fonds Régions et ruralité

15.1 Volet 2 – Initiatives régionales

15.1.1 Demande d'appui financier de la Fondation de la santé de La Mitis

Ce sujet a été traité au point 6.

15.2 Volet 3 – Signature innovation

15.2.1 Acceptation du devis par le MAMH

M. Marcel Moreau informe les membres du Conseil que le devis est signé du côté du MAMH en date du 4 mars. La MRC de La Mitis fait partie des deux premières MRC à avoir un devis accepté par le MAMH. Les dépenses pourront être comptabilisées après la signature des deux parties. Suite à la révision du document par Mme Martine Caron, les responsables à Québec ont mentionné que le projet de La Mitis, dans sa présentation du devis, est un exemple pour s'inspirer.

16. Complexe hydroélectrique La Mitis

C.M. 21-03-053

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire analyser les différentes possibilités concernant l'avenir des barrages du lac Métis et Mistigouèche;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux majeurs sont reliés au maintien de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un accompagnement pour s'assurer que toutes les étapes qui seraient à réaliser dans ce dossier qui s'avère très complexe soient bien exécutées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil des maires accepte de donner un mandat d'accompagnement à la firme LBA pour l'analyse de la prise en charge des ouvrages des barrages des lacs Métis et Mistigouèche ainsi que les minis-centrales Mitis 1 et Mitis 2 pour un montant maximal de 20 000 \$;
- **QUE** le montant soit pris à même le fonds éolien régional.

F. HYGIÈNE DU MILIEU

17. Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-03-054

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 45.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.